



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## INSTALLATIONS CLASSÉES

---

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

\*\*\*\*

Par arrêté du 13 septembre 2023, une enquête publique a été prescrite, relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRÉNÉES (SIAP), en vue d'obtenir une augmentation de capacité de traitement de lignes d'incinération de l'installation de traitement de déchets dangereux et de déchets d'activités de soins à risques infectieux, qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Bassens.

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 2 au 31 octobre 2023 inclus**, le dossier d'enquête, comportant notamment la demande d'autorisation environnementale, les avis réglementaires et une étude d'impact, sera déposé à l'accueil de la Mairie de Bassens (42 avenue Jean Jaurès), où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- le lundi, de 13h00 à 17h00,
- les mardi et jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00,
- les mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur, Madame Céline PADIAL, Responsable Qualité – Sécurité - Environnement, sera présent en Mairie de Bassens aux jours et horaires suivants :

- lundi 2 octobre 2023, de 13h à 17h
- samedi 21 octobre 2023, de 9h à 12h
- mercredi 25 octobre 2023, de 13h à 17h
- mardi 31 octobre 2023, de 13h à 17h.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations relatives au dossier peuvent être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de :

- Madame Maya FERNANDEZ, Responsable QHSE - Pôle Sud-Ouest  
(Tél. : 05.57.77.65.50 / Courriel : mfernandez@sarpindustries.fr)
- Monsieur Denis FOY, Directeur de site (Tél : 05.57.77.65.50 / Courriel : dfoy@sarpindustries.fr)  
à l'adresse suivante : SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENEES (SIAP) – Boulevard de l'Industrie – 33530 BASSENS.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- **par correspondance**, en Mairie de Bassens,
- **par voie électronique**, à l'adresse suivante : [ddtm-spe1@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe1@gironde.gouv.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables en Mairie de Bassens.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accueil du public devant la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en Mairie de Bassens, auprès du service des procédures environnementales de la DDTM et sur le site internet des Services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Madame Françoise BAZALGETTE-MOIROT, Ingénieur d'Etudes – Géologue et Urbaniste, est désignée en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter ou par un arrêté de refus.

\*\*\*